

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PUIMISSON**

L'an deux mille vingt-trois le neuf Février, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

Etaient présents (10) : BARTHES Daniel, GABAUDE Chantal, QUIRINY Monique, GUIEN Guylaine, TRILLES Michel, GALINIER Norbert, MORLIERE Ludovic, ANTON Jean Rémy, Gisèle VIALLES, BAGNATI Sylvain, REY Philippe, Caroline Nadal

Absents : BENOIT Cécile, BARTHES Arnaud, Martine Delreux a donné procuration à Monique Quiriny

Votants : (13)

Secrétaire de séance : GABAUDE Chantal

**2023-02 : AUTORISATION DE RECENSER LES CONCESSIONS NON ENTRETENUES AU
CIMETIERE**

M le Maire expose la problématique liée au manque de disponibilités de concessions funéraires au cimetière,

M le Maire explique et détaille la procédure obligatoire à mettre en place sur plusieurs années afin de prendre la décision en toutes connaissance de causes,

CONSIDERANT que le cimetière de Puimisson dispose de très peu de concessions funéraires disponibles,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de trouver des solutions à ce problème pour les usagers,

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés

APPROUVE le fait d'engager une procédure de reprise des concessions non entretenues lors de la création du second cimetière,

AUTORISE M le Maire à signer les actes correspondant à cette procédure,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
sudsits.

Le Maire

